EPU 16, 23 avril 2013
Recommandations du Canada

Cap-Vert

Question

Le Canada note que depuis son premier Examen périodique universel en 2008, le Cap-Vert a déployé des efforts importants dans le but de répondre à plusieurs des recommandations qu'il a reçues, notamment en ce qui concerne le respect des droits de la personne au sein du système judiciaire et pénitencier. À cet égard, est-ce que la délégation du Cap-Vert pourrait nous faire part du progrès accompli en vue de réduire la période de détention préventive, et ce, en conformité aux standards internationaux ?

Recommandations

Le Canada recommande au Cap-Vert de :

1. Renforcer ses efforts pour prévenir les violences à caractère sexiste en menant des campagnes de sensibilisation et d'éducation visant à faciliter une meilleure compréhension de la notion d'égalité hommes-femmes et une meilleure capacité à établir des relations basées sur le respect de l'autre.

2. Assurer que toute allégation de brutalité policière ou autres abus perpétrés par les forces de l'ordre à l'endroit de mineurs mène à une enquête prompte et adéquate, et que les auteurs soient traduits en justice.

3. Intensifier ses efforts pour éradiquer la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, à partir, à destination et passant par son territoire, en prenant les mesures nécessaires pour l'adoption du projet de loi sur le trafic de migrants, qui comprend des dispositions relatives à la lutte contre la traite des personnes.

Observations:

En 2009, le Cap-Vert a intégré le principe du respect des droits de la personne au sein même de sa Constitution. De ce fait s'est engendrée la création d'un Plan national pour l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes et d'un Programme pour l'atténuation de la pauvreté, qui ont été inspirés par les instruments juridiques internationaux des droits de la personne. Le Canada salue l'adoption en 2011 d'une loi spéciale contre les violences à caractère sexiste. Ceci représente un pas important dans la réalisation des droits de la personne. Le Canada encourage le Cap-Vert à poursuivre ses efforts pour appliquer cette loi, et l'encourage à mettre en place des services intégrés, accessibles et efficaces d'appui aux victimes de violence et de réhabilitation pour les auteurs de violence.